



Expulsion de mon ex-épouse

Par **francky la houpette**, le **10/04/2017 à 13:36**

Bonjour,

Divorcé depuis 2016 (séparé depuis 2012) mon ex-femme est revenue habiter notre maison (je suis emprunteur elle co-empruntrice) sans faire aucun papier pour me prévenir. Comme elle a fait un dossier de surendettement elle ne paie rien... J'ai saisi sur salaire pour le crédit alors que je vis à 800 km et que je paie déjà un loyer. Est ce que je peux expulser mon ex-épouse ?

Par **amajuris**, le **10/04/2017 à 14:42**

Bonjour,

Peu importe le financement, c'est le titre d'épouse qui compte, si votre ex-épouse est propriétaire en partie de la maison, elle peut y vivre mais vous pouvez demander une indemnité d'occupation à votre ex.

Salutations

Par **francky la houpette**, le **11/04/2017 à 10:35**

Merci amajuris. Par quel biais je dois passer pour lui demander une indemnité d'occupation ?